

Avec près de 93 millions d'euros de bénéfices sur l'ensemble de l'UES, les salariés bénéficieront cette année encore d'une prime d'intéressement.

Nous continuons néanmoins à déplorer les critères d'attribution qui relèvent suffisamment de l'aléatoire pour s'apparenter à une **loterie**. Pour rappel, **50 %** de l'enveloppe sont distribués au titre de l'indicateur UES et les **50%** restant sont eux-mêmes répartis sur 4 indicateurs (de 25% chacun) en lien avec l'activité des établissements et dont certains sont pour le moins aléatoires.

25%	Indicateur Etablissement	• Taux d'EBE de la FDR de l'établissement
25%	Indicateur Activité (Sanitaire ou Médico-Social)	• Taux d'EBE de la FDR de l'activité sanitaire ou médico-sociale
25%	Indicateur MASS (Sanitaire et Médico-Social)	• Taux d'EBE de la FDR de l'activité sanitaire et médico-sociale
25%	Indicateur engagement de service	• Réalisation d'une autoévaluation de la démarche « Engagements De Service »



Cette année encore, certains salariés seront donc victimes de critères sur lesquels ils n'auront aucune action possible et ne bénéficieront pas de la totalité de l'intéressement pour des raisons finalement assez obscures. **Les raisons pour lesquelles l'employeur s'acharne à transformer une mesure positive dont il pourrait se valoriser en frustration reste à ce jour un mystère...**



L'accord d'intéressement signé par l'UNSA-MGEN, nous permet de bénéficier cette année d'un montant moyen « hors abondement » sur notre secteur MGEN ASS de :



		Indicateurs atteints	Montant
Etablissement SSR	L'Arbizon	87,50%	772,63 €
Etablissement SSR	Pierre Chevalier	100,00%	883,00 €
Etablissement SSR	La Ménaudière	87,50%	772,63 €
Etablissement SSR	3 Epis	87,50%	772,63 €
Etablissement SSR	Evian	100,00%	883,00 €
Etablissement médecine SSR EHPAD	Ste Feyre	100,00%	883,00 €
Etablissement SSR	Maisons Laffittes	100,00%	883,00 €
Etablissement SSR de santé ado	Chanay	100,00%	883,00 €
Etablissement SSR	La Chimotaie	87,50%	772,63 €
Etablissement EHPAD	La Verrière	100,00%	883,00 €
Etablissement de santé mentale	Rueil Malmaison	100,00%	883,00 €
Etablissement de santé mentale	Paris Ivry	100,00%	883,00 €
Etablissement de santé mentale	Rouen	100,00%	883,00 €
Etablissement de santé mentale	Grenoble	100,00%	883,00 €
Etablissement de santé mentale	Bordeaux	100,00%	883,00 €
Etablissement de santé mentale	Lille	100,00%	883,00 €
Etablissement de santé mentale	Toulouse	100,00%	883,00 €
Etablissement de santé mentale	Lyon	100,00%	883,00 €
EHPAD	Arès	62,50%	551,88 €
EHPAD	Caire Val	75,00%	662,25 €
EHPAD	Huby-St-Leu	75,00%	662,25 €
EHPAD	Fontenay-en-Parisis	75,00%	662,25 €
EHPAD	St Cyr-sur-Mer	75,00%	662,25 €
EHPAD	Marly-la-Ville	75,00%	662,25 €
EHPAD	Louvres	75,00%	662,25 €
Handicap	Etablissements médico-sociaux du Royans	87,50%	772,63 €
Centres de vacances	Riec-sur-Belon	83,30%	735,54 €



3 solutions s'offriront à vous lors de l'arrivée de la prime d'intéressement :

- . la **perception immédiate**, soumise à l'impôt sur le revenu,
- . le **placement intégral** sur les dispositifs d'épargne salariale :
PEE et/ou PERCOL,
- . **une partie à percevoir et le reste à placer** sur PEE et/ou PERCOL

Les placements sont défiscalisés, avec abondement de l'employeur selon les modalités décrites ci-après, qui peut vous permettre d'augmenter significativement le montant perçu. Le courrier vous permettant ces choix vous parviendra début mai pour un versement en juin.

Attention : par défaut la loi impose, en cas de non réponse exprimée, un placement sur le PEE sur le fond monétaire sans droit de rétractation.

Les dispositifs de placements et règles d'abondement :

PEE (Epargne bloquée 5 ans)

Versement de l'intéressement	Abondement en % / en montant
De 1€ à 100€	200% / 200€
De 101€ à 200€	100% / 100€
De 201€ à 300€	50% / 50€

Mécanisme

si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 200€

si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 100€

...

PERCOL (Epargne bloquée jusqu'à la retraite)

Versement de l'intéressement (ou versement libre)	Abondement en % / en montant
De 1€ à 100€	250% / 250€
De 101€ à 200€	150% / 150€
De 201€ à 300€	50% / 50€

Mécanisme

si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 250€

si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 150€

...



Les placements sur les Plans d'Epargne se font sur des produits financiers dont il revient à chacun de mesurer le risque... Par ailleurs, il existe un certain nombre de cas de débloquages anticipés (mariage, achat immobilier, naissance du 3^{ème} enfant, départ en retraite...).

Illustration sur l'abondement :

Par exemple, en ventilant de la sorte les « 883 euros », montant maximal pour les établissements ayants atteints les 100% :

Récupération directe de 283 euros (par virement) sur votre compte bancaire puis en plaçant 300 euros sur le PEE et 300 euros sur le PERCO.

Ainsi votre Epargne se porterait à environ **1 683 euros** au total grâce aux mécanismes d'abondement (800 euros « maximum » au total) existants.

C'est à chacun, selon ses choix, de mesurer l'intérêt des placements sur les Plans d'Epargne la plus pertinente à ses yeux.

